

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES

Direction Générale des Services

Direction Générale Adjointe Solidarités Réussite

Direction Enfance Famille

A R R E T E n° 2021-139

Modifiant l'arrêté n° 2020-143 du 4 août 2020
relatif au fonctionnement du multi-accueil
« Les P'tits Forgerons » à AUVILLERS LES FORGES

Le PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES,

- VU l'article L. 2324-1 du Code de la Santé Publique ;
- VU le décret n° 2010-613 du 10 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans et modifiant le code de la santé publique ;
- VU l'arrêté du 3 décembre 2018 relatif aux personnels des établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans ;
- VU la demande présentée par l'Association Familles Rurales du Territoire d'Ardennes Thiérache en date du 13 juillet 2021 ;
- VU l'avis du Médecin Départemental de PMI en date du 15 juillet 2021 ;
- SUR proposition du Directeur Général des Services ;

A R R E T E

Article 1 : L'Association Familles Rurales du Territoire d'Ardennes Thiérache gère une structure multi-accueil dénommée « les P'tits Forgerons », située place de la Mairie à AUVILLERS LES FORGES, de 12 places pour des enfants âgés de moins de 6 ans.

Du 2 au 20 août 2021 :

- du lundi au vendredi de 7h30 à 17h30 :
- **de 7h30 à 8h30**
 - 2 places
 - **de 8h30 à 9h00**
 - 4 places
 - **de 9h00 à 16h00**
 - 10 places
 - **de 16h00 à 17h00**
 - 4 places
 - **de 17h00 à 17h30**
 - 2 places

La direction est assurée, pendant cette période, par Madame Nathalie NIX, éducatrice de jeunes enfants. Le personnel chargé de l'encadrement des enfants est composé de la directrice, de une à deux auxiliaires de puériculture et deux CAP Petite Enfance, répartis sur la période.

A partir du 23 août 2021 :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

- de 7 h 00 à 8 h 00 :

- 2 places :
 - ✓ 1 place en accueil polyvalent,
 - ✓ 1 place en accueil d'urgence

- de 8 h 00 à 9 h 00 :

- 7 places :
 - ✓ 6 places en accueil polyvalent,
 - ✓ 1 place en accueil d'urgence

- de 9 h 00 à 17 h 00 :

- 12 places :
 - ✓ 11 places en accueil polyvalent,
 - ✓ 1 place en accueil d'urgence

- de 17 h 00 à 17 h 30 :

- 5 places :
 - ✓ 4 places en accueil polyvalent,
 - ✓ 1 place en accueil d'urgence

- de 17 h 30 à 18 h 00 :

- 2 places :
 - ✓ 1 place en accueil polyvalent,
 - ✓ 1 place en accueil d'urgence

Les mercredis :

- de 7 h 00 à 8 h 00 :

- 1 place

- de 8 h 00 à 9 h 00 :

- 4 places :
 - ✓ 3 places en accueil polyvalent,
 - ✓ 1 place en accueil d'urgence

- de 9 h 00 à 12 h 00 :

- 10 places :
 - ✓ 9 places en accueil polyvalent,
 - ✓ 1 place en accueil d'urgence

- de 12 h 00 à 17 h 00 :

- 4 places :
 - ✓ 3 places en accueil polyvalent,
 - ✓ 1 place en accueil d'urgence

- de 17 h 00 à 18 h 00 :

- 1 place

La structure multi-accueil est fermée quatre semaines pendant l'été et une semaine pendant les vacances de Noël. Toutefois, en période estivale, le gestionnaire peut décider de maintenir la crèche ouverte en alternance avec les autres structures.

Article 2 : La direction est assurée par Madame Nathalie NIX, éducatrice de jeunes enfants. Le personnel chargé de l'encadrement des enfants est composé de la directrice, de quatre auxiliaires de puériculture et d'un CAP Petite Enfance.

Article 3 : Dans le cas d'une absence de la responsable d'une durée inférieure ou égale à 2 semaines, la direction de la structure sera assurée par Madame Gaëlle OLIVIER, auxiliaire de puériculture.

Dans le cas d'une absence de la directrice d'une durée supérieure à deux semaines, l'association devra procéder au recrutement d'un personnel répondant aux conditions requises par le décret n° 2010-613 du 07 juin 2010.

Les dispositions prises en cas d'absence de la responsable doivent être précisées dans le règlement de fonctionnement de la structure.

Un planning du personnel sera à adresser au service PMI dans le mois précédent cette absence.

Article 4 : Le Directeur Général des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à :

- l'Association Familles Rurales du Territoire d'Ardennes Thiérache,
- la Communauté de Communes Ardennes Thiérache,
- Monsieur le Maire de AUVILLERS LES FORGES,

et publié au Recueil des actes administratifs du Département des Ardennes.

Charleville Mézières, le 16 juillet 2021

Pour le Président du Conseil Départemental
Et par délégation
La Directrice Enfance Famille,

signé Sakina MEZRARA